

DEC192683DR15

Décision portant nomination de M. Gérald POINT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5800 intitulée Laboratoire Bordelais de Recherche en Informatique (LABRI).**LE DIRECTEUR,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n°DEC151290DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° 5800 intitulée Laboratoire Bordelais de Recherche en Informatique (LABRI) et nommant M. Jean-Philippe DOMENGER en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 5800¹ en mai 2019 ;

Considérant que M. Gérald POINT a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Aquitaine du 24 au 26 juin 2019 et du 23 au 25 septembre 2019.

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Gérald POINT, IR1, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 5800 intitulée Laboratoire Bordelais de Recherche en Informatique (LABRI), à compter du 1^{er} octobre 2019.

M. Gérald POINT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Gérald POINT, est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 15 octobre 2019

Le directeur de l'unité

Jean-Philippe DOMENGER

Visa du délégué régional
du CNRS

Younis HERMES

Visa du président
de l'Université de Bordeaux

Manuel TUNON DE LARA

Visa du directeur général
de Bordeaux INP

Marc PHALIPPOU

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

DEC192762INSHS

Décision portant nomination de M. Philippe Martin aux fonctions de directeur et M. Gilles Auzero, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°5114 intitulée Centre de droit comparé du travail et de la sécurité sociale (COMPTRASEC).

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5114 intitulée Centre de droit comparé du travail et de la sécurité sociale (COMPTRASEC) et nommant Mme Isabelle Daugareilh directrice de cette unité ;

Vu la décision DEC192078INSHS en date du 4 septembre 2019 portant cessation de fonctions de Mme Isabelle Daugareilh, directrice et nomination de M. Philippe Martin, directeur par intérim de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Philippe Martin, Directeur de recherche au CNRS est nommé directeur et M. Gilles Auzero, Professeur à l'Université de Bordeaux est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} janvier 2020 et pour la durée fixée dans la décision DEC151290DGDS.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

27 NOV. 2019



Le président - directeur général
Antoine Petit

